

Avis voté en plénière du 25 mars 2015

# Sécuriser les parcours d'insertion des jeunes

## Déclaration du groupe des associations

L'avis qui vient de nous être présenté aborde des questions fondamentales pour la jeunesse de notre pays, mais plus largement pour notre société toute entière. Nous tenons à souligner la pertinence de ce travail, réalisé à la confluence de trois sections, dans le but de dresser un premier bilan des recommandations faites depuis 2012, en matière d'accès aux soins et à la santé, d'emploi et de logement pour les jeunes. Il s'agit bien là de mieux appréhender la réalité vécue par les jeunes en France.

Selon les sources et les tranches d'âge, il existe entre 1,6 et 1,9 million de jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation, le taux moyen de chômage des jeunes s'élève à 25 %, et 20 % des jeunes vivent en dessous du seuil de pauvreté. Cette réalité sociale doit questionner les acteurs de la société civile que nous sommes ainsi que les responsables politiques quant à l'efficacité des politiques « jeunesse ». Ne renforçons pas le clivage entre une jeunesse intégrée et une jeunesse stigmatisée.

Alors que les effets de la crise continuent de toucher en priorité la jeunesse, il devient urgent de garantir l'accès des jeunes à leurs droits sociaux et l'effectivité de ces derniers. Pour autant, ne concernant pas seulement le court terme, la problématique des parcours d'insertion et d'autonomie pose dans la durée la question du bien-être de notre pays, et ce sur les plans social, économique et politique. La logique de sécurisation des parcours des jeunes, portée par cet avis, s'inscrit dans la perspective au long cours de l'investissement social. Il s'agit bien de se situer dans une approche préventive d'accompagnement des individus afin de minimiser les éventuels risques sociaux qu'ils pourraient connaître au long de leur vie.

Le groupe des associations souligne l'intérêt des recommandations positionnant l'action sociale dans une logique de prévention. Education aux droits sociaux, structuration d'un service public de l'accompagnement et de l'orientation pour que celle-ci soit réellement choisie et non subie, amélioration du taux de couverture sanitaire, toutes ces préconisations correspondent aux convictions du monde associatif qui contribue largement à l'accompagnement des jeunes vers leur autonomie au-delà des seules missions locales. Nous refusons d'être associés à la logique exclusive de réparation.

À travers cet avis, il est question de promouvoir une véritable politique d'insertion sociale et professionnelle des jeunes dans la société, laquelle ne doit pas être perçue comme une seule dépense, mais bien comme un investissement dans le présent, pour l'avenir.

Si la jeunesse n'était qu'un mot selon Bourdieu, il s'agit bien désormais d'un nouvel âge de la vie. Pourtant, elle reste aujourd'hui mal appréhendée par les politiques publiques qui l'abordent

principalement à travers le prisme familial, et via un mille-feuilles de dispositifs créés au fil du temps, sans jamais faire système. Le groupe des associations souhaite la fin de l'accumulation de ces dispositifs trop nombreux, complexes et peu lisibles.

En matière de dialogue et de concertation, nous tenons à souligner l'importance du rattachement du délégué interministériel à la jeunesse au Premier Ministre afin que la priorité jeunesse puisse être portée à la mesure de ses ambitions. Celle-ci ne saurait se définir, se mettre en œuvre et être évaluée sans la concertation - continue et non ponctuelle - avec les associations de jeunesse et les jeunes eux-mêmes.

Le groupe des associations salue l'approche par les droits qui a été défendue par le rapporteur. Donnons aux jeunes la possibilité d'être acteurs de leur autonomie, encourageons des logiques de partenariat entre jeunes, acteurs sociaux, État et collectivités territoriales, luttons contre les formes de discrimination qu'elles soient basées sur l'âge ou sur d'autres critères ! Nous pourrions alors collectivement permettre l'entière participation des jeunes à la société.

Enfin, nous souhaitons souligner l'importance d'un changement de regard porté sur la jeunesse. Celle-ci, loin d'être apathique et égoïste, s'engage et souhaite participer à la construction collective pour peu qu'on lui laisse la place qui lui est due. Pour illustration, en 2010, plus d'un jeune de 18 à 24 ans sur cinq était bénévole et ce taux n'a cessé d'augmenter. Faisons confiance à la jeunesse, notamment à travers des politiques publiques ambitieuses basées sur les droits !

Le groupe des associations salue l'important travail du rapporteur, approuve l'ensemble des préconisations. Il a voté l'avis.